ASSURANCES

L'ASSURANCE CONTRE LE VOL AVEC EFFRACTION AU CANADA.

Le 24 novembre une assemblée de toutes les compagnies américaines contractant des polices d'assurance contre le vol avec effraction au Canada a été tenue à Montréal dans le but de former une association d'assureurs dans cette branche d'assurance. Les compagnies canadiennes et anglaises étaient invitées. Ce genre d'assurance a beaucoup augmenté au cours des dernières années, tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Les causes de cette augmentation furent analysées par M. Samuel B. Brewster, assistant secrétaire de l'American Surety Co., de New-York, à une assemblée du Toronto Insurance Institute le 19 novembre. En 1909, $2,141,-715 (prime) d'assurances contre le vol avec effraction étaient inscrits aux Etats-Unis par 13 compagnies; en 1918, $7,202,428 furent inscrits par 30 compagnies, et on estime que les chiffres pour 1919 seront au-dessus de $10,000,000 inscrits par 33 compagnies qui sont actuellement membres de l'Association des Assureurs contre le vol avec effraction. M. Brewster attribue cette augmentation à l'accroissement des valeurs économiques; aux conditions criminelles dans ces dernières années; et à la détention considérable d'obligations du gouvernement.

En 1906, il y avait déjà une association des assureurs contre le vol avec effraction aux Etats-Unis, et bien qu'elle fut discontinuée en 1910, elle reprit en 1912, et depuis cette époque a acquis une telle force et rendu de tels services que la concurrence de la part des compagnies en dehors de l'association est presque impossible à présent. Les formules de polices ont été uniformisées dans leurs clauses essentielles, les taux également, et les chiffres de l'association, collectionnés par son bureau des statistiques, servent de base à la fixation exacte des taux, et rend possible à l'assuré la perception de l'indemnité d'une compagnie et le renouvellement de l'opération dans une autre compagnie.

Décrivant cette catégorie d'assurance, M. Brewster dit qu'elle se classifie en cinq branches: les assurances de résidences, de banques, de stock de commerce, de coffre-fort de commerce et de vol ordinaire. La première catégorie fournit le plus fort volume, et on est d'avis qu'il y a un vaste champ pour cette sorte d'affaires au Canada. Le commerce de banque au Canada est tellement centralisé qu'il est impossible que la seconde catégorie offre un très vaste champ, encore qu'il puisse être développé en autant que la propriété en voûtes de dépôt est concerné. Il devrait y avoir aussi une bonne opportunité pour les troisième et quatrième classes. L'assurance contre le vol ordinaire a augmenté considérablement dans ces dernières années.

En concluant, M. Brewster souligna que les conditions au Canada sont similaires à celles des Etats-Unis. Nos conditions criminelles peuvent être plus favorables et les vols par effraction et autres moins fréquents, mais le Canada y reste exposé tout comme les Etats-Unis, et tant que le Canada n'adoptera pas l'esprit de coopération qui existe aux Etats-Unis, le développement de cette ligne d'assurance très profitable sera insignifiant.

Tél. East 2858

LEGER ST. JEAN

HORLOGER et BIJOUTIER
Qualité et Satisfaction.

774 Ontario Est MONTREAL

Résidence Est 7585 Bell Tél. Est 7396

MARTINEAU FRERES

CHARBON, BOIS, FOIN ET GRAINS

136 et 138 rue Dorion MONTREAL.

O. ST. JEAN

TABACS, CIGARES, CIGARETTES PARFUMS
ET JOUETS DE TOUTES SORTES.

1381 rue Notre-Dame Est MONTREAL.

Tél. Est 4763

A. ARCHAMBAULT

ASSORTIMENT DE TABAC DE TOUTES SORTES
Gros et Détail.

1068 rue Ontario Est MONTREAL.

TEL. BELL EST 1068

A. ALIX

MARCHAND DE TABAC

766 rue Ontario Est MONTREAL.

Tél. Est 5668

L. BOURASSA

MARCHAND DE CHARBON FOIN ET GRAIN
Voitures Simples et Doubles.

371 Ave. Papineau MONTREAL.